

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear  
within the text. Whenever possible, these have  
been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

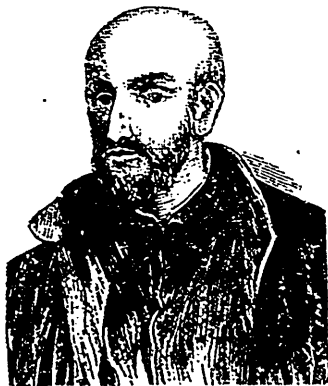
This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA  
SEMAINE RELIGIEUSE  
DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Le R. P. Brécheuf. S. J., 433. - Apostolat de la prière, 434. - Chronique de la *Semaine Religieuse*, 434. - Méline l'ancien, 437. - Difficile à concilier, 437. - Les masques tombent, 437. - Une parole des faux prophètes, 437. - Saint Jean de l'île d'Orléans, 437. - Les Francs-Maçons en Allemagne, 439. - Les Francs-Maçons aux Philippines, 439. - Une parole de Léon XIII sur les Semaines Religieuses, 440. - Protection et libre échange, 440. - Nouveaux remèdes, 441. - Divorces, 441. - La population de l'Allemagne, 441. - Nouveaux décrets relatifs à l'Index, 441. - Les mesures sanitaires chez les Orientaux, 441. - L'Eglise du Canada, 442. - Sainte Eucratida vierge et martyre, 443. - Memento hebdomadaire, 448.



Le R. P. de BÉRGEUF, S. J.  
*Martyrisé par les Iroquois le 16 mars 1649. (1)*

---

(1) Pour détails biographiques, voir No 9 du vol. IX de la *Semaine Religieuse*.  
N° 28 — 6 mars 1897.

### Apostolat de la prière.

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS DE MARS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, afin que les catholiques luttent vaillamment pour leur foi, à l'exemple du B. Pierre Canisius.

*Résolution apostolique* : Soutenir de notre mieux les Œuvres catholiques de notre diocèse et de notre paroisse.

### Chronique de la Semaine Religieuse

L'école neutre a fait une lamentable banqueroute dans tous les pays qui ont commis la faute d'implanter ce système néfaste. Si le désastre n'a pas été plus complet, c'est parce qu'il s'est maintenu un enseignement libre, animé du souffle religieux, et qui a pu vivre grâce à des prodiges d'abnégation et de dévouement. Cet enseignement libre apparaît aujourd'hui aux esprits les plus compétents comme la solution du problème scolaire là où ce malheureux problème est posé, et comme le meilleur moyen de prévenir toute difficulté scolaire.

Que faut-il pour cela ? Il faut et il suffit que l'enseignement libre soit considéré comme un des facteurs de l'éducation nationale et subventionné comme tel.

Que les écoles publiques là où elles existent soient maintenues et fréquentées par ceux qui ne se soucient nullement de faire élever leurs enfants dans une atmosphère religieuse ; que les écoles libres, confessionnelles ou non, reçoivent une subvention qui facilite leur existence et leur développement, une subvention égale à celle des écoles publiques : la question est résolue du coup, et ainsi résolue, les droits et la liberté de tous se trouvent respectés.

La question scolaire de Manitoba serait réglée dans vingt-quatre heures, si on voulait mettre en pratique ce principe d'équité naturelle. Mais on ne le fera pas, parce que le programme du gouvernement de cette province est de dénationaliser ce qui est

canadien français et de protestantiser ce qui est catholique.

Cette transaction, dira-t-on, n'est facilement réalisable qu'en théorie et sur le papier. Non seulement en théorie mais aussi en pratique, comme les faits le prouvent :

Il y a quarante ans, la Hollande, pays protestant aux deux tiers, établissait le système des écoles neutres, sans cependant leur donner un caractère agressif et résolument antireligieux. Aussi tôt les protestants antirévolutionnaires de concert avec les catholiques opposèrent, avec une ardeur qui confinait à l'acharnement, l'école religieuse à l'école neutre, publique ou libre, et ne cessèrent de poursuivre la révision de la loi de 1857. Ils eurent enfin la victoire en 1889; et forcèrent le gouvernement à proposer le système scolaire en vigueur aujourd'hui.

Ce système consacre l'égalité des écoles devant le Trésor public. L'argent de tous doit être employé au profit de tous. Pour favoriser réellement l'enseignement *national*, l'Etat doit reconnaître et subventionner les écoles qui servent à l'instruction de la *nation*. Les écoles libres, confessionnelles ou non confessionnelles, reçoivent une subvention calculée sur les mêmes bases que pour les écoles publiques. Pour avoir droit à ces subsides, les écoles libres doivent satisfaire aux conditions suivantes : 1° être placées sous la direction d'une institution ou d'une Société qui possède la personnalité civile ; 2° donner un enseignement qui embrasse les mêmes matières que l'enseignement officiel ; 3° avoir au moins dix-huit heures de leçons par semaine consacrées à ces matières obligatoires ; 4° posséder un nombre d'instituteurs correspondant aux règles fixées pour les écoles publiques.

De plus, pour laisser aux parents toute liberté de choisir entre deux écoles et ne pas les placer " entre leur bourse et leur conscience " la gratuité de l'enseignement est supprimée et un écolage est exigé de tous les élèves des écoles publiques, sauf les indigents.

L'Angleterre vient d'entrer dans la même voie

On sait que dans ce pays le rôle de l'Etat est réduit au plus strict nécessaire. Longtemps l'Etat anglais n'enseignait même pas et se bornait à stimuler le zèle des Associations qui s'occupaient de l'enseignement populaire. Ce n'est qu'en 1870 qu'il a cru devoir intervenir en créant pour les indigents et les vagabonds des écoles, et en ordonnant la création de comités scolaires destinés à améliorer et à étendre les moyens

d'éducation aux frais des contribuables dans tous les districts où il y avait une insuffisance reconnue.

Ces écoles sont *undenominational*. Il n'y est pas donné d'enseignement religieux ayant un caractère confessionnel. Mais la prière et la lecture de la Bible y sont en usage comme dans les écoles des Etats-Unis d'Amérique.

Cette demi-teinte religieuse va être complétée par un enseignement plus positif.

Le gouvernement de lord Salisbury vient de faire adopter un bill qui donne aux écoles confessionnelles libres une subvention au moins égale à la dépense que nécessitent les écoles établies aux frais des *School Boards*.

Les membres du parti libéral anglais combattent ces dispositions avec une extrême véhémence : " non, disent-ils, parce qu'ils sont hostiles à l'école confessionnelle, mais parce que, dans l'occurrence, l'Etat se mêle de ce qui ne le regarde pas et dispose de l'argent qui ne lui appartient pas."

Supposons-les sincères, et concédons que la raison donnée n'est pas sans valeur, elle ne peut cependant les justifier de combattre un projet de loi que l'opinion publique réclame, et auquel toutes les dénominations religieuses sont généralement favorables.

D'ailleurs, l'un des ministres, M. Balfour, leur répond avec beaucoup d'à propos : ce que nous coûteront ces écoles, nous l'économiserons sur les prisons, Il a plus raison que Victor Hugo qui disait : une école de plus, c'est une prison de moins. L'école confessionnelle ou religieuse seule moralise, mais non pas l'école neutre. Au contraire, l'instruction sans la religion affranchit tous les appétits et favorise le vice, comme le prouve la statistique suivante, publiée par le journal officiel de la République française pour l'année 1894.

Sur les 3,975 accusés de 1894, 626 ne savaient ni lire ni écrire, 3,222 avaient reçu une instruction secondaire ou supérieure. A l'égard des crimes contre les propriétés, la proportion des gens tout à fait illettrés tombe à 11 % et celle des deux autres catégories de personnes s'élève à 84 et 3,8 %. Pour les homicides, la proportion est de 18, 5 chez les illettrés, 79% chez ceux qui ont une instruction supérieure.

Pour les autres crimes particulièrement odieux et attentats sur enfants, on compte : absolument illettrés, 24 % ; sachant lire et écrire, 72, 5 % ; ayant une instruction supérieure, 3,5 %.

### Méline l'ancien

M. Méline, premier ministre de la République française et grand chef actuel de la laïcisation des écoles, était autrefois un des membres les plus onctueux des conférences de Saint-Vincent de Paul, peut-être même un congréganiste.

### Difficile à concilier

La rumeur d'un arrangement scolaire, moins inacceptable, a circulé il y a quelques semaines. Aussitôt le premier ministre de Manitoba s'est empressé de déclarer qu'elle était sans fondement, oubliant sans doute qu'il a dit au banquet de Montréal :  
 "Je suis bien déterminé à rendre aux coreligionnaires de M. Laurier toute la justice à laquelle ils ont droit."

### Les masques tombent

La presse libérale canadienne impuissante à faire croire que justice est rendue à la minorité de Manitoba, pousse maintenant l'audace jusqu'à prôner l'excellence des écoles neutres ou sans Dieu. Si quelqu'un en doute, il n'a qu'à lire les lignes suivantes publiées par *La Patrie* :

"Les hommes intelligents se disent aussi que si nous avions ici de bonnes écoles comme celles que M. Greenway veut donner à la minorité au Manitoba, nous aurions fait beaucoup plus de chemin que nous en avons fait jusqu'ici."

### Une parole des faux prophètes

— La religion n'a rien à voir en matière politique.

R. Lorsque la matière politique ne touche en rien à la religion.

### Saint-Jean de l'île d'Orléans

La paroisse de Saint-Jean est située du côté sud de l'île d'Orléans. Elle est bornée à l'est par Saint-François, dont elle est séparée par la rivière Bellefine, et à l'ouest par Saint-Laurent. La rivière Maheu la sépare de cette dernière paroisse.

La rivière Bellefine, qui traverse une partie des terres de Saint-Jean, est un des cours d'eau les plus considérables de l'île

d'Orléans. Elle portait primitivement le nom de Dauphine. C'est probablement M. François Berthelot acquéreur de l'île d'Orléans en 1675, et qui avait été secrétaire des commandements de la dauphine de France, qui la nomma ainsi en l'honneur de ce personnage.

La rivière Maheu prit son nom de René Maheu, pilote, qui vint s'établir sur ses bords dès 1651. Maheu était né à Mortagne, dans le Perche. C'est le premier pilote de l'île d'Orléans et un des plus anciens du Canada.

Pourquoi saint Jean-Baptiste fut-il choisi comme patron de la paroisse de Saint-Jean? On peut supposer que les autorités religieuses ont voulu donner pour titulaires aux premières paroisses fondées près de Québec les saints qui ont été le plus intimement liés à Jésus. Ainsi, nous avons Notre-Dame de Beauport, Saint-Joseph de Lévis, Sainte-Anne de Beaupré, Saint-Joachim, Sainte-Famille, Saint-Pierre et enfin Saint-Jean. Ce n'est qu'une supposition mais elle est raisonnable.

Une première église fut commencée à Saint-Jean vers 1672.

Elle était située un peu à l'ouest de l'église actuelle, le long du cimetière : le chemin royal passait alors sur la grève. C'était un bien modeste édifice qui n'avait que 45 pieds de longueur sur 20 de largeur. En 1683, elle n'était pas terminée. Saint-Jean n'avait à cette époque que trente-deux familles.

Il n'y a rien dans les archives qui indique la date précise de la construction de l'église actuelle. Cependant, la tradition rapporte qu'elle fut bâtie par M. René Portneuf, en 1732 et 1733. Cette église avait primitivement 100 pieds de longueur sur 44 de largeur. En 1852, elle fut allongée de 25 pieds. C'est la plus grande église de l'île d'Orléans.

Les premiers actes que l'on trouve dans les archives de Saint-Jean datent du 19 mai 1683. M. Pierre de Francheville desservait alors cette paroisse. On a dû cependant commencer à y tenir des registres dès 1679, comme dans les autres paroisses de l'île. Jusqu'à 1759, ces registres manquent en partie, et ceux qui restent sont souvent indéchiffrables, ayant été grandement détériorés par l'humidité. La tradition veut qu'ils aient été cachés dans la terre pour les préserver de la destruction, lors du siège de Québec par les Anglais.

Vingt-quatre prêtres ont desservi Saint-Jean depuis 1683 jusqu'à ce jour. Ce sont MM. Pierre de Francheville, 1683-1688 ;

P. Germain Chabaud, 1688-1690 ; G. Thierry Erbory, 1690-1692 ; Antoine Damjon, 1692-1698 ; George Cœur de Roy, 1698-1707 ; Nicolas Boucher, 1707-1727 ; Jean-Baptiste Bréault, 1727 ; Charles Rageot, 1728-1729 ; Jean Valois, 1729-1732 ; René Philippe Portneuf, 1732-1735 ; François Charles Mazurier, 1736-1739 ; François Guillory, 1739-1758 ; Dominique Devoble, 1758-1765 ; Joseph Nicolas Martel, 1765-1766 ; Pierre Ménard, 1766-1777 ; Charles Perrault, 1777-1778 ; Alexis Pinet, 1778-1800 ; Jean Marie Fortin, 1800-1828 ; Edouard Faucher, 1828-1829 ; Jean-Baptiste Maranda, 1829 ; Antoine Gosselin, 1829-1867 ; François Morin, 1867-1875 ; André Pelletier, 1875-1887 ; L. Mayrand, curé actuel.

P.-G. Roy

### La Franc-Maçonnerie en Allemagne

*L'Equerre*, journal maçonnique de Buenos-Ayres fournit l'état de la confédération des grandes Loges en Allemagne : 6,644 compagnons et 32,860 membres, ce qui donne un effectif total de 44,986 individus.

### Les Francs-maçons aux Philippines

Un journal espagnol publie d'importants passages d'une circulaire que la Loge maçonnique centrale des Philippines a fait distribuer à ses membres au début de l'insurrection :

"Lorsque le signal en aura été donné, chaque frère accomplira la tâche qui lui aura été assignée. Il tuera tous les Espagnols, y compris les femmes et les enfants indistinctement, que ce soient des parents, des amis, etc.

"Lorsque le coup dirigé contre les autorités Espagnoles aura été exécuté, nos fidèles attaqueront les convents, trancheront la tête à ceux qu'ils y rencontreront ; mais ils ne toucheront pas aux richesses qu'ils y trouveront,

"Des commissions spéciales se chargeront de les recueillir, sans qu'il soit permis à aucun de nos frères de s'approprier une partie de ce qui appartient de droit au Trésor maçonnique."

Cette circulaire fait connaître suffisamment quels sont les auteurs de l'insurrection aux Philippines.



### Une parole de Léon XIII sur les Semaines Religieuses

“ La lutte entreprise par les *Semaines Religieuses* pour la cause de Dieu et l'édification des fidèles est, surtout de nos jours, louable et très opportune.”

(A. M. le Directeur de la *Semaine* de Langres.)

### Protection et libre-échange

La législation touchant la protection ou le libre-échange peut être oppressive, contraire à la justice sociale et distributive ou à l'équité.

Il arrive rarement sinon jamais, que la protection ou le libre-échange puissent être mis en pratique d'une manière absolue. Une protection exagérée des produits nationaux, agricoles ou industriels, peut être oppressive pour les consommateurs, qui se trouveront à payer les produits à un prix trop élevé.

Il n'en est pas moins vrai que le manque de protection, nécessaire pour les industries nationales, est opposé à la justice légale qui a pour objet le bien commun.

Cette protection des industries nationales, est nécessaire dans un jeune pays, surtout lorsqu'il est voisin d'un autre pays dont les industries peuvent défier toute concurrence.

De plus, toute industrie peut réclamer, à certaines époques, une protection au moins temporaire. Dès qu'une industrie nationale est mise en péril et qu'elle est exposée à tomber en déconfiture par suite de la concurrence étrangère, elle doit être protégée au moins temporairement. Autrement, les capitaux placés dans cette industrie sont perdus, et les travailleurs sont privés des ressources nécessaires pour vivre.

Il est certaines industries, comme celles qui produisent le blé, la viande, le fer, qui ne doivent jamais faire défaut à une nation, et qui par conséquent, ont droit à une protection constante. En effet, en temps de guerre toute nation doit trouver chez elle ces ressources nécessaires qu'elle ne pourrait peut-être pas trouver à l'étranger.

Si l'industrie et le commerce ont droit à une certaine protection, l'agriculture doit être protégée davantage, au moins dans la mesure où elle en a besoin. La prospérité d'une nation en dépend

---

En résumé, le meilleur état de choses est un mélange de protection et de libre-échange, dans des proportions que les circonstances locales de chaque pays aident à déterminer et qui sont variables. *Hoc est punctum.*

---

### Nouveaux remèdes

Un journal de pharmacie estime à 117 le nombre des nouveaux remèdes introduits au cours des six derniers mois, dans la manipulation pharmaceutique.

Le monde est bien malade!

---

### Divorces

Il y a tant de divorces au jour où le tribunal les rend à Paris, qu'on ne peut plus les examiner. Dans la précipitation, naguère, le tribunal a divorcé les deux avocats au lieu des conjoints, et le jugement a été enregistré.

---

### La population de l'Allemagne

Le *Moniteur officiel de l'Empire*, du 19 janvier, publie le résultat définitif du recensement de la population de l'Allemagne, opéré le 2 décembre 1895. L'Allemagne compte, d'après ce relevé, 52,279,901 habitants, soit donc une augmentation de 2,851,431 sur le chiffre du recensement de 1890. Il y a 25,661,250 personnes du sexe masculin et 26,618,651 du sexe féminin.

---

### Nouveaux décrets relatifs à l'Index

Le S. Pontife vient de publier une *Constitution apostolique* promulguant de nouveaux décrets relatifs à l'Index. Elle se divise en deux titres : 1° de la prohibition des livres ; 2° de la censure des livres. Nous reviendrons sur le sujet en temps et lieu.

---

### Les mesures sanitaires chez les Orientaux

Quelles mesures avez-vous prises au sujet de l'invasion probable du choléra, demandait un médecin, au gouverneur d'une petite ville des environs du Caire ? Monsieur, répondit le fonctionnaire égyptien, j'ai fait creuser 3000 fosses.

(†)

## L'ÉGLISE DU CANADA

### CINQUIÈME PÉRIODE.

DEPUIS LA CESSION DU CANADA A L'ANGLETERRE  
JUSQU'À L'ÉRECTION DU SIÈGE ÉPISCOPAL  
DE QUÉBEC EN MÉTROPOLE  
(1760-1844).

**Vacance du siège Épiscopal de Québec.**  
(1760-1766).

**Gouverneurs :**

Lord AMHERST (1760-1763).

MURRAY (1763-1766).

Après la mort de Mgr de Pontbriand, le siège épiscopal de Québec resta sans titulaire jusqu'en 1766.

Les administrateurs des affaires ecclésiastiques jusqu'en 1763, furent pour Québec, l'abbé Briand, vicaire général ; et pour Montréal, l'abbé Montgolfier, distingué par ses talents, ses connaissances et ses vertus.

Le choix du chapitre de Québec, lorsqu'il se réunit, le 18 septembre 1763, pour donner un successeur à Mgr de Pontbriand, tomba sur l'abbé Montgolfier dont la nomination fut vivement combattue par le général Murray, et que l'Angleterre refusa d'agréer, exigeant même qu'il renouçât à son titre de grand vicaire. Voyant cela, l'abbé Montgolfier qui était passé en Angleterre pour faire accepter sa nomination, fit connaître au chapitre les difficultés insurmontables qu'il rencontrait, et envoya sa démission qui fut acceptée.

Tout en se plaignant de l'intervention du gouvernement, le chapitre de Québec choisit alors pour évêque, l'abbé Briand, recommandé par l'abbé Montgolfier lui-même, et dont le général Murray avait fait à ses supérieurs l'éloge suivant : " L'abbé Briand, vicaire général de ce gouvernement, a toujours agi avec une candeur, une modération, un désintéressement qui le proclament un digne et honnête homme, et je ne connais personne de sa robe qui mérite aussi justement la faveur royale." Désireux d'affermir le maintien de la religion catholique au Canada, l'abbé Briand s'inclina devant le choix du chapitre, et passa

immédiatement en Angleterre pour solliciter la permission d'aller en France, afin de s'y faire sacrer après avoir reçu ses bulles du Saint-Siège.

La demande de l'abbé Briand rencontra certaines difficultés suscitées par un moine apostat du Canada, qui s'était rendu en Angleterre, ainsi que par la position embarrassante dans laquelle les lois pénales contre les catholiques plaçaient les ministres. Mais indirectement, le gouvernement fit savoir à l'abbé Briand que s'il se faisait sacrer, on n'en dirait rien, et que l'on fermerait les yeux sur ses démarches. Ainsi renseigné sur la meilleure voie à suivre, l'abbé Briand se rendit en France. (1)

Les principaux événements civils et politiques qui se passèrent pendant la vacance du siège épiscopal de Québec, furent : 1° la formation d'un conseil de sept officiers, en 1760 ; 2° le traité de Paris, la substitution des lois anglaises aux lois françaises, l'imposition du serment du *test*, la formation d'un conseil de douze membres, en 1763 ; 3° l'insurrection de Ponthiac, à la tête des sauvages de l'Ouest, contre l'Angleterre, en 1765 ; 4° le rappel du gouverneur Murray, parce qu'il n'avait pas exigé le serment du *test*, ni la remise des armes, en 1766. (A suivre)

(+) — (+) — (+) — (+) — (+) — (+) — (+) — (+)

### SAINTE ENCRATIDA, VIERGE ET MARTYRE

(Suite)

## XXII

### UN AMI DANS L'ÉPREUVE

Elle était restée vide cette salle luxueuse et étincelante, où le général Eudonte était tombé sous le poids de ses émotions. Un homme pourtant était demeuré auprès de lui : c'était le tribun Maurice.

« Courage, fit-il, en essayant de ranimer Eudonte. Les chrétiens enseignent que l'homme ne doit pas être battu par les maux terrestres, mais les recevoir comme une faveur qui nous détache d'une vie passagère. Je les crois sages en cela comme en beaucoup d'autres choses.

— Camarade, lui dit Eudonte en se relevant, comment supporter l'ignominie qu'a jeté sur notre nom cette imprudente enfant ?

(1) L'Angleterre exigeait pour reconnaître l'évêque de Québec : 1° qu'il ne dépendrait d'aucune puissance étrangère, et n'aurait aucun rapport ni avec Rome ni avec la France ; 2° qu'une fois ses bulles reçues, il serait censé tirer son autorité de son siège.

— En réalité, reprit Maurice, je ne vois pas qu'elle ait porté atteinte à votre honneur. Le christianisme ne se recrute pas seulement parmi les plébéiens, il compte dans ses rangs des savants, des femmes distinguées, des officiers du plus haut rang ayant des emplois au palais impérial. Pourquoi donc rougissez-vous de voir votre sœur professer cette religion ?

— Êtes-vous donc chrétien ? demanda Eudonte.

— Non, répondit Maurice. Mais je crois les chrétiens innocents des crimes dont on les charge et je trouve tyrannique et criminel de les persécuter à cause de leur croyance dans un temps où chacun a la sienne, et où, pour mieux dire on n'en a aucune.

— Avez-vous entendu, reprit le frère de Marcella, avec quelle hauteur Dacien m'a traité ? Il a été jusqu'à me nommer traître.

— Cela vous surprend, fit d'un air méprisant son frère d'armes. Ne le connaissez-vous pas pour un homme injuste et cruel ? Il m'est odieux, car dans cette persécution il ne cherche qu'à satisfaire les instincts pervers de son cœur. Croit-il aux dieux ? aime-t-il l'empereur ? Les autres dignitaires de l'empire, même nos prêtres, ont-ils plus de confiance que lui dans nos Césars et nos divinités ?

— Maurice, objecta Eudonte, votre langage est celui d'un disciple du Christ.

— Je ne le suis pas pourtant, assura le tribun, mais s'il me plaît comme à vous de lutter contre les ennemis sur le champ de bataille, il me répugne de voir massacrer des innocents sans défense. Qui sait, Eudonte, si vous et moi nous ne mourrions pas chrétiens ? on a vu des choses plus étranges.

— Pour le moment je n'y pense pas, déclara le général. Mais ce Dacien qui a tué la belle Encratida, qui veut demain assassiner ma pauvre Marcella, le laisserons-nous faire ? Chrétien ou non, elle est ma sœur, et plutôt que de la voir périr, je verserai le sang du préfet.

— Vous seriez victime de cette entreprise, interrompit Maurice. Le tyran est aussi lâche que cruel, il se fera garder à vue.

— Que faire donc ? demanda Eudonte avec angoisse. O vous qui m'avez montré une amitié dont j'ignore la cause, m'aidez-vous dans ce cruel moment ?

— Soyez-en sûr, affirma le tribun. J'ai servi sous les ordres de votre père je vous ai vus naître vous et Marcella. Longtemps

«loigné je retrouve le fils de mon ancien chef et suis prêt à me lever pour lui. D'ailleurs, autant je hais la tyrannie, autant je chéris la justice. »

Eudonte reprit :

« Sauvons d'abord ma sœur, puis ensuite je me vengerai de cet homme.

— Ah ! continua Maurice, que ferons-nous ? Hélas ! la valeur ne peut rien contre la trahison. »

Les deux guerriers exposèrent mille projets. Le tribun reconduisit le général à son palais, le quitta, mais le rejoignit de grand matin, le lendemain.

« Une idée m'est venue, dit-il, j'ai dans ma légion bon nombre de soldats chrétiens. Je voudrais les décider à entrer de nuit dans la prison de votre sœur, et l'enlever. Puis nous la conduirions en sûreté dans les Gaules ou ailleurs. Toutefois il faut de la prudence, car j'ignore quels sont les légionnaires chrétiens. Je sais qu'ils sont nombreux et voilà tout.

— Tentons cet expédient, supplia Eudonte. Je conduirai Marcella à Rome. Elle disparaîtra plus facilement dans la multitude. Mais... j'y songe... comment abandonner ma légion ? On dira que j'ai trahi mes aigles, on m'appellera déserteur, mon honneur sera perdu.

— Ami, il n'y a pas de remède, répondit Maurice, il faut laisser périr votre sœur ou sacrifier votre renom militaire. Il faut renoncer ou à votre sang ou à votre réputation.

— Que feriez-vous à ma place ! » demanda Eudonte.

Le brave Maurice s'écria sans hésiter :

« Je délivrerais l'enfant. On vous accusera, mais votre conscience vous dira que vous avez bien fait.

— Une seule chose m'inquiète, reprit le général. Marcella fait maintenant partie de cette phalange des forts, consentira-t-elle à fuir ? Si elle s'y refuse, tous ces projets s'en iront en fumée. »

A ce moment la porte s'ouvrit. Un messenger couvert de poussière et de sueur pénétra près des deux amis. C'était le courrier envoyé au père l'Encratida. D'après les ordres reçus en Portugal, il avait bruié la route, fourbu les chevaux les plus vaillants. Il apportait une lettre du vieillard avec l'injonction de la remettre immédiatement à Encratida si elle vivait encore.

« Maurice, dit Eudonte, la malheureuse n'est-elle pas déjà morte ? Si elle respire encore, mon devoir est de lui porter moi-

même cette lettre d'un père trop éprouvé. Pourrai-je pénétrer près d'elle, près de Marcella, comment faire ?

— La chose est facile, répondit le tribun, ma légion est aujourd'hui de garde à la prison. Suivez-moi, ils n'oseront nous barrer le passage ni à l'un ni à l'autre.

— Allons donc, " répartit Eudonte, en rassemblant ses forces. Et tous deux se dirigèrent vers le cachot des chrétiens, qui, bien que dans la souffrance, avaient le cœur plus tranquille que leurs bourreaux.

### XIII

#### BAPTÊME DE MARCELLA.

Lorsque la diaconesse et Marcella avaient pénétré près d'Encratida après ses premiers supplices, elle était déjà dans un état navrant, mais quand ses quatre bourreaux la quittèrent et que le bruit de sa mort se répandit dans la prison, son corps n'offrait plus que l'aspect d'un cadavre sanglant. Ce fut évidemment par un miracle que l'âme ne quitta pas son enveloppe déchirée.

Marcella, mise à son tour sous les verrous, usa d'un moyen toujours puissant. Elle fit briller aux yeux du geôlier les bijoux qui l'avaient parée pour la fête. Il se montra dès lors accommodant, et la jeune fille entra presque joyeuse dans le cachot de son amie. Elle y trouva la diaconesse qui soignait déjà les plaies de la martyre.

Agenouillée près d'Encratida, elle lui baisa les mains et lui dit :

" Tendre amie, si tu m'entends, réjouis-toi. Je me suis montrée moins indigne de ton affection et du titre d'Épouse du Christ. J'espère aussi le martyre, alors nous serons unies dans la gloire du ciel."

La voix chérie parut rappeler une ombre de vie chez Encratida. Une expression ineffable entra dans ses yeux, et ses lèvres balbutièrent le nom de Jésus.

Marcella raconta la scène du festin. Bien qu'un peu émue par la publicité de sa profession de foi, Marie du Pilier ne put s'empêcher de louer le courage et l'ardeur de la néophyte.

" Ce qui me préoccupe, reprit Marcella, c'est le désir du baptême. Ne pourrais-je pas le recevoir ? "

La diaconesse la rassura.

" Il faut avertir notre évêque, poursuivit-elle, et il vous le donnera immédiatement, j'en suis sûre.

— Les geôliers lui donneront-ils l'autorisation de venir dans cette prison, objecta Marcella, ou permettront-ils que j'aie à la sienne ?

— Sans aucun doute, affirma Marie, vous savez que l'or obtient facilement ces faveurs. J'irai donc le chercher."

Dans les premiers siècles de l'Eglise, on avait l'usage de baptiser par immersion, mais quand le sacrement de la régénération s'administrait dans le cachot, on baptisait par aspersion comme aujourd'hui.

Valère ne tarda pas à paraître. Assuré que Dacien se preserait de frapper sa nouvelle victime, il se hâta d'arriver. Tout se prépara autour d'Encratida qui goûtait une douce joie au milieu de ses maux inénarrables à la pensée que Marcella allait voir l'eau régénératrice couler sur son front.

La catéchumène s'agenouilla aux pieds du Pasteur : elle renonça au démon, à ses pompes fit sa profession de foi en récitant le symbole des apôtres, enfin l'eau sainte lava et affranchit son âme des liens du péché. La sœur d'Eudonte, entrée dans le sein de l'Eglise, reçut aussitôt la confirmation qui devait la fortifier pour la lutte imminente.

Spectacle ineffable ! sous les voûtes ténébreuses, ces captifs, chargés de chaînes, expirant à la suite des tortures, ou attendant la mort, pratiquaient leur religion avec la sainte liberté du Christ, forts de leur conscience, de leur foi, défiant l'enfer et sa rage-cruelle. A peine Marcella était-elle baptisée et confirmée qu'Eudonte et Maurice entrèrent. Ils furent stupéfaits de l'expression joyeuse répandue sur toutes les figures. Les chrétiens avaient l'air de célébrer une fête de famille. Encratida cadavéreuse, ensanglantée, et pourtant rayonnante, fit surtout une profonde impression sur les nouveaux venus.

Endonte en fut si troublé qu'il restait muet. Sa sœur l'interpella la première :

“ Cher frère, dit-elle, que cherches-tu ? Viens-tu partager mon bonheur ? me portes-tu la bonne nouvelle ? La grâce a-t-elle touché ton cœur : Es-tu comme moi disciple de Jésus-Christ ? Tu as été l'objet de ma meilleure prière, au moment où je suis devenue chrétienne. Que le Seigneur exauce mes désirs et nous réunisse dans le séjour de l'éternel amour. ”

Le général la regarda sans colère, mais son cœur oppressé ne trouva pas une parole.



Marcella poursuit :

“ Je ne suppose pas, continua-t-elle doucement, que tu viennes me reprocher la profession de foi qui m'est échappée chez Dacien. Un soldat ne peut blâmer un acte de courage : être fidèle à sa bannière ne peut manquer de mériter son estime.”

(A suivre)

### Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St Joseph, Beauce, le 8 ; à Cap-Santé, le 10 ; à St-Pierre, I. O. le 12. — La librairie Cadieux & Derome, Montréal, vient de publier une brochure de propagande intitulée : “ Une visite dans les écoles du Manitoba, par JEAN DESPRAIRIES.” Nous avons parcouru cet opuscule avec intérêt et nous le recommandons. Bientôt personne ne sera plus excusable d'ignorer même les détails de la Question scolaire. — Le candidat des écoles catholiques, M. Lauzon, a écrasé le candidat libéral, dans l'élection qui vient d'avoir lieu à St-Boniface. Les catholiques de Manitoba ne veulent pas des écoles neutres que leur offre le compromis. — nous le savions, — maintenant nous en avons la preuve légale ; M. Bertrand a failli perdre son dépôt. — Nos félicitations au *Naturaliste* qui vient d'entrer dans sa vingt quatrième année d'existence. — On annonce la publication prochaine d'un ouvrage important : Histoire de la province ecclésiastique d'Ottawa et de la colonisation de la vallée de l'Ottawa, par le R. P. ALEXIS, de BARBÉZIEUX, Capucin. Cet ouvrage comprendra deux volumes de 500 pages chaque, format petit in-quarto, une carte de la Province ecclésiastique quinze photo-gravures, hors texte, et un nombre considérable de gravures moins importantes. Prix des volumes, \$2.50 piastres seulement. — Le R. P. Hamon a prononcé le 21 février dernier, au Gesù de Montréal, un sermon très pratique sur la bonne et la mauvaise presse. — Le *Courrier du Canada* publie de ce temps-ci une critique du Mémoire de M. Laurier sur son compromis, plus amusante pour les lecteurs que pour M. Laurier. — M. L'abbé Huard a sous presse un ouvrage de 500 pages in-8 sur le Labrador. — M. Tarte pleure sur la chrétienté de St-Boniface. Il ferait mieux de pleurer sur lui-même.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, Portneuf.